

Veille sociale et Equipes mobiles de rue

Les équipes mobiles de rue

Trois dispositifs mobiles fonctionnent sur les trois grandes villes du département : le Dispositif Mobile de l'agglomération grenobloise, La Croix Rouge de Bourgoin Jallieu et le Dispositif Mobile de Vienne.

le Dispositif Mobile 115 de l'agglomération Grenobloise

Le Dispositif Mobile, DM 115, fonctionne tout au long de l'année. Outil partenarial (Accueil SDF, Boussole, Codase, Femmes SDF, Fournil, Médecins du Monde, Vinci, La Croix Rouge en période hivernale, Police Municipale de Grenoble), il est mobilisé à l'initia-



tive du 115, pour aller physiquement à la rencontre de personnes qui en font la demande ou repérées en difficulté par un tiers.

La maraude de Bourgoin Jallieu

La maraude de la Croix Rouge fonctionne en période hivernale du 1er novembre au 31 mars tous les jours de 18 h 30 à 22 h 00.

Le Dispositif Mobile de Vienne

Les associations AAVDASE, Accueil de nuit, Emmaüs, Maison de la Traille (pension de famille) sont intervenues de décembre 2008 à fin mars 2009 les mercredis de 19h à 20h et les vendredis de 16h à 18h.

Flash sur l'équipe Mobile de Vienne

Ce dispositif a été lancé à l'initiative de la Communauté d'Agglomérations du Pays Viennois qui a sollicité depuis 3 hivers la VSDI pour appuyer sa mise en œuvre.

3 axes fédèrent cette action :

Mobiliser et optimiser les ressources existantes. Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation.

Assurer une présence concertée auprès des personnes sans abri.

- ◆ En 2008, une formation sur « les représentations » de la rue a été animée par Mme Chappot
- ◆ Cet hiver 08-09, l'intervention des maraudes a permis à des personnes depuis longtemps à la rue de commencer à fréquenter les accueils de jour. Il est pointé l'importance de continuer d'optimiser la coordination des acteurs de l'urgence (hébergements, accueils de jour et maraudes), y compris hors de la période hivernale, notamment par la mise en place de formations.

Régulation et veille auprès des grands exclus (coordination des actions des intervenants)

Certaines personnes se trouvent en situation d'errance et d'exclusion lourde. Fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoires, les associations d'accueil de jour, elles ont pour particularité de mettre en échec ou pousser dans leurs limites les multiples intervenants sociaux bénévoles ou professionnels.

En lien avec ses partenaires sociaux et de santé, la veille sociale constitue un lieu de régulation et de veille :

- ◆ coordonner les actions des divers intervenants : référents sociaux et médicaux, bénévoles d'associations.
- ◆ prospecter et exploiter le potentiel des réponses possibles.
- ◆ anticiper dans la mesure du possible sur les possibilités de rupture (mise à l'abri pendant l'hiver).

Travail de réseau et de mobilisation des acteurs

INFORMATION, FORMATION, SENSIBILISATION

◆ La formation des acteurs de l'urgence sociale

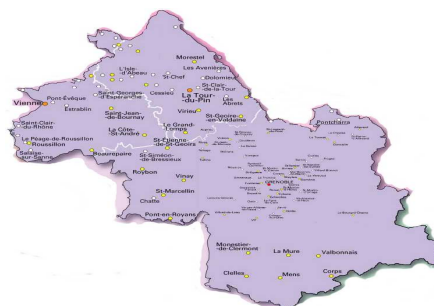
Depuis 2006, en collaboration avec le SALTo, sont organisées des actions d'information thématique à destination des associations d'accueil de jour et de nuit sur l'ensemble du département. Elles permettent la confrontation de point de vue et de pratiques ainsi qu'une meilleure connaissance du réseau de l'hébergement social.

En 2008, ont été organisées 2 réunions de réflexion :

La violence, comment l'appréhender et y répondre (ou non)
Hébergement - Logement : état des lieux et perspectives

◆ La collaboration avec la gare de Grenoble

Depuis 2 ans, la VSDI et Femmes SDF sont engagées dans un travail avec la gare de Grenoble : information et sensibilisation du personnel de la gare en contact avec le public de l'errance et/ou en demande d'un hébergement : des rencontres sont organisées avec les agents d'accueil, personnel de sécurité, personnel de transit).



COORDINATION DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DU DÉPARTEMENT

Ce groupe réunit les structures d'hébergement d'urgence du département, bénévoles comme professionnelles dans un objectif de coordination des pratiques et de réflexion commune : conséquences du principe de continuité sur les modalités et les missions de l'accueil d'urgence, échanges sur les pratiques d'accueil des personnes en demande d'hébergement, impact de la mise en place des plans hivernaux sur le fonctionnement des structures, etc...

Les associations se donnent pour objectif en 2009 de travailler sur une charte commune de l'accueil d'urgence en Isère.

Veille Sociale et Travail en réseau : l'Observatoire de l'errance

A l'initiative de la Veille Sociale Départementale de l'Isère, plusieurs structures travaillant auprès de populations en errance se sont réunies pour réfléchir à la manière, à la fois de mettre en commun leurs pratiques et leurs questionnements, et de les porter auprès des pouvoirs publics et politiques.

Deux premières réunions ont eu lieu en 2008, auxquelles étaient présentes des structures d'accueil de jour comme de nuit. Le projet d'un groupement, qui soit à la fois un lieu d'échange autour de problématiques spécifiques aux populations que nous accompagnons et un lieu de débat et d'action politique, s'est ainsi constitué, avec comme intitulé possible celui de l'« observatoire de l'errance »

L'initiative de créer cet observatoire s'appuie sur les constats suivants :

- ◆ Dans notre pratique auprès de populations en situation d'exclusion, nous nous confrontons à des **difficultés et des questionnements similaires**, concernant l'accès aux droits fondamentaux de ces populations, les discriminations dont elles peuvent faire l'objet, ou encore l'absence de dispositifs adaptés à leurs problématiques spécifiques, et ce dans différents domaines (santé, hébergements, etc.).
- ◆ **Le manque de fluidité dans l'échange d'informations**
- ◆ **Des revendications et des actions relativement isolées**, faisant obstacle à la mise en œuvre d'une action sociale et politique globale et pertinente auprès de ces populations.

Face à ces constats, il apparaît nécessaire de mutualiser nos ressources à travers :

- ◆ **Un échange autour de nos pratiques professionnelles de terrain** : repérer et mettre en évidence des constats, des questionnements quant aux difficultés rencontrées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en errance.
- ◆ **Une réflexion et une analyse communes sur des thématiques spécifiques liées à l'errance** : le manque de places d'urgence et d'hébergement pour des publics spécifiques, l'accès aux soins, etc...

Les partenaires de l'Observatoire de l'errance

Point d'Eau, Femmes SDF, Relais Ozanam (Veille Sociale et La Place), Pôle Hébergement Urgence du CCAS de Grenoble, Médecins du Monde, AREPI, le Secours Catholique, le Fournil

◆ Une interpellation des pouvoirs publics étayée par ce travail commun

L'Observatoire de l'errance se propose donc d'être à la fois un lieu d'échange et de réflexion, et un lieu de débat et d'action citoyenne, fondé sur les notions d'engagement et de positionnement associatif, et susceptible d'interpeller les pouvoirs publics sur des questionnements relatifs aux populations en errance.

*Dans cette démarche, l'Observatoire de l'Errance propose aujourd'hui une **liste de diffusion** ainsi qu'un **espace web** dédié ayant pour but de faire circuler l'information entre les différents partenaires.*

L'adresse pour s'inscrire à cette liste est :

http://fr.groups.yahoo.com/group/observatoire_errance

Pour diffuser une information via la liste de diffusion, il suffit d'adresser le courrier à :

observatoire_errance@yahoogroupes.fr

Conditions d'utilisation de cet outil

Il peut s'agir :

- d'informations à diffuser.
- de situations individuelles repérées comme posant question.
- de questionnements autour de thématiques.
- de propositions d'actions étayées sur nos constats.

« Méthode » de production des écrits :

- il est important de désaffectiver les écrits afin d'éviter la polémique sur des faits non avérés, et porter atteinte à la confiance mutuelle entre les partenaires.
- les écrits doivent préserver l'anonymat des personnes évoquées.

